

AGENDA

Dimanche 5 avril : chasse aux œufs de Pâques de 11h30 à 12h30 dans le jardin du presbytère.

Samedi 11 avril : session d'inscriptions à l'école de Baron de 10h00 à 12h00 (voir encadré).

Dimanche 12 avril : AAE - Randonnée à la Croix Mafroid. Rendez-vous à 8h30 place St Pierre.

Du 13 au 17 avril : relève des compteurs d'eau sur toute la commune (voir encadré).

Samedi 25 avril : inscriptions à la brocante de Baron de 10h00 à 11h30 à la mairie de Baron.

Dimanche 26 avril : AAE - Randonnée au Parc de Geresme à Crépy. Rendez-vous à 8h30 place St Pierre.

Dimanche 3 mai : AAE - Edition 2026 "A la recherche de Syvie" (voir encadré).

RESTAURANT L'HIRONDELLE

A compter du 1^{er} avril, le restaurant propose aux baronnais des plats à emporter le soir du mardi au samedi

Téléphone :

03 44 54 21 30/07 69 77 84 21

Le comité des fêtes organise une chasse aux œufs de Pâques dans le jardin du presbytère :

**DIMANCHE 5 AVRIL
à 11 heures 30**

À LA RECHERCHE DE SYLVIE DIMANCHE 3 MAI 2025

Matinée sportive (sans compétition), avec au programme :
> 4 parcours de VTT de 16 à 75 km.
> 3 parcours de vélo route cyclotourisme de 46 à 103 km.

Départ de la salle des sports de Baron

Tarifs :

Licenciés : 5 € - Autres : 8 €

Enfants : gratuit

Renseignements vélo :

06 78 05 61 60 ou www.aae-

baron.fr



**INSCRIPTIONS
BROCANTE DE BARON
DU 7 JUIN
DE 10H00 A 11H30
AU LOCAL D'ANIMATION**

Samedi 25 avril

Lundi 4 mai

Jeudi 7 mai

Samedi 16 mai

L'ECHO DE BARON Avril 2026



www.mairiedebaron.fr



*Chères Baronnaises,
Chers Baronnais,
Je tiens à exprimer
toute ma gratitude à
l'ensemble des votants
pour leur participation*

*à ce scrutin. Votre engagement est
le fondement de notre démocratie
locale.*

*Je suis particulièrement
reconnaisant pour la confiance
que vous m'avez accordée, mais je
tiens également à entendre les voix
qui se sont exprimées
différemment. Votre participation
et vos opinions sont essentielles
pour façonner l'avenir de notre
commune.*

*Votre voix compte, et c'est
ensemble que nous construirons
l'avenir de Baron.*

*Je m'engage ainsi que le conseil
municipal à travailler sans relâche
pour concrétiser les projets qui
nous tiennent à cœur, en veillant
toujours à ce que notre commune
reste un lieu où il fait bon vivre,
pour toutes et tous.*

*Merci encore pour votre
engagement et votre confiance.
N'hésitez pas à nous faire part de
vos idées, de vos attentes ou de vos
préoccupations par l'intermédiaire
de vos référents de quartier (la liste
vous sera communiquée
prochainement).*

*C'est en vous écoutant et en
travaillant ensemble que nous
avancerons.*

*Avec toute ma reconnaissance,
Laurent DI PIZIO.*

Suite au conseil d'installation du 21 mars 2026, le nouveau conseil municipal est constitué comme suit :

M. Laurent DI PIZIO, élu maire.

M. Julien BOCQUILLON, élu 1er adjoint.

Mme Laetitia POGUET, élue 2ème adjointe.

M. Jean-Éric AUDITEAU, élu 3ème adjoint.

Les conseillers municipaux sont :

- Teddy DESFONTAINES
- Clémentine DE SMET
- Frédéric DOURLIN
- Patrick HEURTAUX
- Clothilde de LA BEDOYERE
- Fabrice LEGEMBRE
- Jérôme MIROUX
- Vanessa MONGET
- Colette THEBAULT
- Cathy ROSIERS
- Annick UDA

LA RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU S'EFFECTUERA DU 13 AU 17 AVRIL PAR UN AGENT SAUR.



Le compteur doit être en accès libre. Merci d'être présent pour le relevé ou de donner la clef à un voisin ou prévenir au

06 44 23 77 42

APPEL AUX ARTISTES - MUR D'EXPRESSION ARTISTIQUE À BARON

La Mairie de Baron lance un appel aux artistes pour la réalisation d'une œuvre originale sur le mur de la buvette communale, situé face à l'aire de jeux des enfants.

Objectif : Créer une fresque ou illustration qui embellira l'espace public et sera visible quotidiennement par les familles, enfants et visiteurs de la commune.

Qui peut participer : tous les artistes sont les bienvenus (dessinateurs, graffeurs, street-artistes, illustrateurs, peintres ou toute personne ayant une proposition artistique adaptée au lieu).

Conditions : l'œuvre sera réalisée de manière bénévole. Le support : mur extérieur de la buvette communale.

La mairie étudiera l'ensemble des dossiers reçus et sélectionnera le projet qu'elle jugera le plus adapté au site.

Toutes les techniques sont acceptées, tant qu'elles sont compatibles avec un mur extérieur.

Dossier à fournir : Une description de l'idée ou un croquis / visuel de l'œuvre proposée

Quelques exemples de réalisations passées (si disponibles), vos coordonnées et vos besoins techniques éventuels.

Envoi des propositions : merci d'adresser votre projet à mairie de Baron - Projet Appel aux artistes - 6, rue de Russons - 60300 BARON

Date limite de l'envoi : 29 mai 2026.

ECOLE DE BARON

Rentrée de septembre 2026

Les parents doivent inscrire leur enfant à la mairie avec le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant, puis prendre contact par téléphone et/ou par mail avec la directrice de l'école.

Les admissions auront lieu à l'école le

**SAMEDI 11 AVRIL
de 10H00 à 12H00.**

Munissez-vous des documents suivants :

> Fiche d'inscription scolaire délivrée par la mairie de la commune de résidence.

> Copies des pages du carnet de vaccination.

> Copie des pages du livret de famille.

> 4 photos d'identité de l'enfant

> Document du jugement en cas de séparation des parents.

Mme FOURNIER, directrice de l'école de Baron

03 44 60 28 16 /

ce.0601744v@ac-amiens.fr

PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION DES CHASSEURS DE L'OISE ET LA MAIRE DE BARON

La fédération a offert à la commune des plants afin de reconstituer une haie que nous avons plantée au stade côté champs, ainsi que cinq arbres fruitiers dans le jardin du presbytère

QUELQUES RÈGLES DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

IL EST RAPPELÉ QU'IL EST INTERDIT DE SE GARER À CHEVAL SUR LES TROTTOIRS

En effet les piétons et poussettes se trouvent souvent obligés de se déplacer sur la route (en particulier au niveau de la route de Beaulieu), ce qui représente un réel danger. Il s'agit d'un stationnement très gênant sanctionnable d'une amende forfaitaire de 135 €.

Les horaires de tonte ainsi que les appareils thermiques et électriques sont fixés :

Du lundi au vendredi :

8h00-12h00 / 13h30-19h30

Les samedis :

9h00-12h00 / 15h00-19h00

Les dimanches et jours fériés :

10h00-12h00